Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Palefrenier, veuillez visiter :
capapalefrenier.fr/annales-sujets-et-corriges

CAPA (PALEFRENIER SOIGNEUR) • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Épreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Session 2026 • Code sujet : **26-CAPA-PS-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Repères historiques, géographiques et civiques (6 questions) **Page 3**

2. Utiliser des informations et des outils dans une situation de la vie courante : organiser un déplacement collectif et interpréter des données (5 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://capapalefrenier.fr/assets/annales/capa-palefrenier-soigneur/Histoire-géographie et éducation civique/2026/CAPA (Palefrenier soigneur) - Histoire-géographie et éducation civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Repères historiques, géographiques et civiques

Cette partie s'appuie sur l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et sur des données fictives concernant trois secteurs de Val-des-Prés. Elle évalue la compréhension de documents, la comparaison de données territoriales et la réflexion sur la liberté d'expression et ses limites.

Repères historiques

Question 1.1. Présentez le document DT 1 en indiquant sa nature, sa date et son auteur ou son autorité d'adoption. Situez-le en une phrase dans le contexte de la Révolution française.

DT 1 est un extrait de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce texte, adopté le 26 août 1789 par les représentants réunis en Assemblée nationale constituante, affirme des droits et des principes nouveaux. Il s'inscrit au début de la Révolution française, engagée en 1789 contre l'ordre politique de l'Ancien Régime.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Extrait de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au début de la Révolution française.

Liberté de communication

Question 1.2. Expliquez l'idée défendue dans l'extrait de DT 1 et relevez également la limite que le texte pose à la liberté de communication des opinions.

L'article défend la libre communication des pensées et des opinions, qu'il présente comme un droit précieux. Tout citoyen peut parler, écrire ou imprimer librement. Cette liberté n'est cependant pas absolue : une personne doit répondre des abus de cette liberté lorsque la loi les détermine. Le texte associe donc la liberté d'expression à une responsabilité devant la loi.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La communication des opinions est libre, mais chacun répond des abus définis par la loi.

Données territoriales

Question 1.3. À partir de DT 2, comparez les secteurs « Les Prés » et « Les Coteaux » selon leur distance au centre-bourg et leur nombre d'habitants sans voiture. Expliquez ce que cette comparaison révèle sur les différences entre les secteurs du territoire.

Secteur	Distance au centre-bourg	Habitants sans voiture
Les Prés	3 km	18
Les Coteaux	14 km	45

Les Coteaux sont à 11 km de plus et comptent 27 habitants sans voiture de plus que Les Prés. Cela montre que ces deux secteurs diffèrent par leur éloignement et par le nombre d'habitants concernés. Ces nombres ne donnent toutefois pas la proportion d'habitants sans voiture dans chaque secteur.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les Coteaux : 14 km et 45 habitants sans voiture. Les Prés : 3 km et 18 habitants sans voiture.

Document réponse DR 1

Question 1.4. Complétez le tableau du DR 1 en classant les trois secteurs du plus proche au plus éloigné du centre-bourg.

Pour compléter le DR 1, classer les secteurs selon leurs distances croissantes au centre-bourg : Les Prés sont à 3 km, La Forêt à 8 km et Les Coteaux à 14 km. Le secteur le plus proche occupe le premier rang et le plus éloigné le troisième.

DR 1 complété

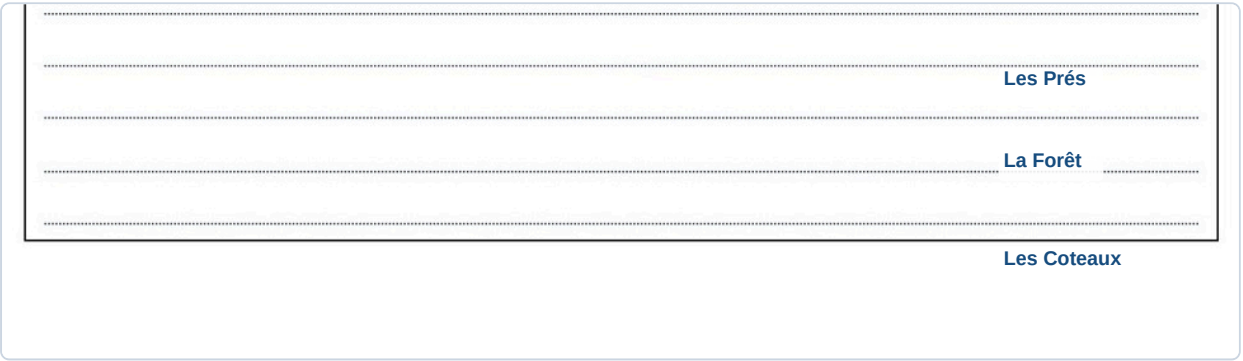

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1er : Les Prés. 2e : La Forêt. 3e : Les Coteaux.

Liberté d'expression

Question 1.5. Dans un espace de discussion en ligne de la commune, une personne publie un message critiquant une décision municipale. À l'aide de DT 1, indiquez quel droit protège la possibilité d'exprimer cette opinion et rappelez une limite à ce droit.

La liberté de communication des pensées et des opinions, reconnue par l'article 11 de la Déclaration, protège la critique d'une décision municipale. Elle permet d'exprimer un désaccord sur une décision publique. Cette liberté doit toutefois s'exercer dans le cadre fixé par la loi : chacun peut être tenu responsable des abus prévus par celle-ci.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d'expression protège cette critique, dans les limites prévues par la loi.

Respect des personnes

Question 1.6. Face à un message visant une personne par des insultes discriminatoires, proposez deux réactions adaptées et justifiez-les en distinguant le respect des personnes et la liberté d'expression.

La liberté d'expression protège les opinions, mais ne justifie pas les insultes discriminatoires. Il faut aussi préserver la dignité et le respect de la personne visée.

1. Signaler le message au responsable de la plateforme pour qu'il puisse être modéré.
2. Soutenir la personne visée et condamner les propos sans répondre par des insultes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signaler le message et soutenir la personne visée : la liberté d'expression ne justifie pas les insultes discriminatoires.

2. Utiliser des informations et des outils dans une situation de la vie courante : organiser un déplacement collectif et interpréter des données

Une association organise un déplacement au centre-bourg pour 24 participants avec des minibus de huit places et un budget maximal de 75 €. Les données de trois secteurs fictifs servent à calculer les besoins et les coûts, puis à proposer une organisation compatible avec le budget.

Capacité de transport

Question 2.1. Calculez le nombre de minibus nécessaires pour transporter les 24 participants et présentez votre calcul.

Chaque minibus transporte au maximum 8 personnes. On divise donc le nombre de participants par cette capacité : 24 ÷ 8 = 3. Les trois minibus offrent exactement 24 places, ce qui suffit pour transporter tout le groupe.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Il faut 3 minibus pour transporter les 24 participants.

Calcul du coût

Question 2.2. L'association prévoit un départ depuis chacun des trois secteurs. Calculez le coût total des locations à partir de DT 2 et indiquez si le budget de 75 € est respecté.

1. Les Prés : 18 € pour un minibus.
2. La Forêt : 24 € pour un minibus.
3. Les Coteaux : 30 € pour un minibus.

Pour un départ depuis chacun des trois secteurs, le total est de 18 + 24 + 30 = 72 €. Ce montant est inférieur au budget maximal de 75 €.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le total est de 72 € : le budget de 75 € est respecté, avec 3 € de marge.

Distances

Question 2.3. Calculez, en kilomètres, l'écart entre la distance du secteur le plus éloigné et celle du secteur le plus proche du centre-bourg.

Les Coteaux sont le secteur le plus éloigné, à 14 km, tandis que Les Prés sont le plus proche, à 3 km. L'écart entre ces distances se calcule en soustrayant la plus petite de la plus grande : 14 - 3 = 11 km.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'écart entre Les Coteaux et Les Prés est de 11 km.

Lecture des données

Question 2.4. Quel secteur compte le plus d'habitants sans voiture ? Indiquez le nombre d'habitants concerné et expliquez en quoi cette donnée peut être utile pour organiser le déplacement.

Les Coteaux ont l'effectif le plus élevé d'habitants sans voiture :

- Les Coteaux : 45 personnes.
- La Forêt : 32 personnes.
- Les Prés : 18 personnes.

Ces données aident à repérer les secteurs où des habitants peuvent avoir besoin d'un transport collectif et à anticiper les places à prévoir.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les Coteaux comptent 45 habitants sans voiture, un repère utile pour prévoir les besoins de transport.

Proposition d'organisation

Question 2.5. Proposez une organisation du transport compatible avec le budget maximal. Vous pouvez ajuster le nombre de secteurs desservis ou le nombre de minibus affectés. Présentez les coûts retenus et justifiez votre proposition à partir des données.

1. Affecter deux minibus aux Prés : ils offrent 16 places et coûtent 2 × 18 €.
2. Affecter un minibus à La Forêt : il offre 8 places et coûte 24 €.

La capacité totale est de 16 + 8 = 24 places. Le coût total est de 2 × 18 + 24 = 60 €, donc cette organisation transporte tous les participants sans dépasser le budget.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Deux minibus au départ des Prés et un de La Forêt transportent les 24 participants pour 60 €.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du CAP agricole Palefrenier soigneur, session 2026, porte le code 26-CAPA-PS-E1. Elle dure 120 minutes et compte un coefficient 2. Elle étudie l'article 11 de la Déclaration de 1789 et l'organisation d'un déplacement dans un territoire fictif. Les compétences évaluées sont l'analyse de documents, la compréhension des droits, la lecture de données, le calcul et la justification de choix.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la Déclaration de 1789 protège la libre communication des opinions, sous réserve des abus définis par la loi.
- Pour transporter un groupe, divisez l'effectif par la capacité de chaque véhicule et arrondissez au nombre entier supérieur si nécessaire.
- Le coût total se calcule en additionnant les tarifs des minibus pour les secteurs desservis.
- L'écart entre deux distances est la distance la plus élevée moins la distance la plus faible.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour présenter DT 1, indiquez sa nature, sa date et son autorité d'adoption.
- Pour comparer des secteurs, mobilisez les deux données demandées et expliquez ce qu'elles révèlent.
- Présentez les calculs avec les unités et concluez explicitement sur le respect du budget.
- Complétez le DR 1 dans l'ordre demandé et rendez-le avec la copie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer le nombre de minibus nécessaires pour un groupe ?

Divisez le nombre de participants par la capacité d'un minibus, soit huit personnes dans ce sujet. Si le résultat n'est pas entier, arrondissez au nombre entier supérieur afin que chaque participant dispose d'une place.

Q : Quelle limite l'article 11 pose-t-il à la liberté d'expression ?

L'article 11 garantit la libre communication des pensées et des opinions, mais prévoit que chacun répond de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. Exprimer une opinion ne justifie donc pas les abus.

Q : Comment gérer le temps et le barème de cette épreuve ?

L'épreuve dure 120 minutes et comporte deux parties de 10 points chacune. Aucune durée par partie n'est imposée. Répartissez votre temps, répondez à toutes les questions et gardez quelques minutes pour vérifier les calculs.

Q : Quels éléments sont attendus pour obtenir les points aux questions ?

Le sujet demande de justifier certaines réponses, d'appuyer les comparaisons sur les données et de présenter les calculs demandés. Il faut aussi compléter et rendre le DR 1. Aucun barème détaillé par critère n'est imprimé.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capapalefrenier.fr/assets/annales/capa-palefrenier-soigneur/Histoire-géographie et éducation civique/2026/CAPA (Palefrenier soigneur) - Histoire-géographie et éducation civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Palefrenier soigneur) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.